

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin, situé au 2235, route Édouard-VII, le 5 juin 2023, à 18 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Nancy Pouliot
 Monsieur le conseiller Alain Fontaine
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Madame la conseillère Gabrielle Garand
 Madame la conseillère Émilie St-Onge
 Madame la conseillère Sylvie Messier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Me Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

Le maire ouvre la séance à 18 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 5 juin 2023, 18 h**

1 SERVICES TECHNIQUES

- 1.1 Octroi de contrat - Construction des ateliers municipaux - Appel d'offres public GEN-2023-02

PÉRIODE DE QUESTIONS

2 LEVÉE DE LA SÉANCE

- 2.1 Levée de la séance

La greffière précise que suite à l'exercice du droit de veto par le maire à l'égard de la résolution 23-05-151 relative à l'Octroi de contrat – Construction des ateliers municipaux – Appel d'offres public GEN-2023-02 adoptée lors d'une séance extraordinaire tenue le 30 mai 2023, ladite résolution est soumise d'urgence et en priorité au Conseil, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

SERVICES TECHNIQUES

23-06-153 Octroi de contrat - Construction des ateliers municipaux - Appel d'offres public GEN-2023-02

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 53, 2^e alinéa de la *Loi sur les cités et villes* relatives à la signature des résolutions ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a refusé de signer la résolution 23-05-151 relative à l'octroi de contrat – Construction des ateliers municipaux – Appel d'offres public GEN-2023-02 adoptée lors d'une séance extraordinaire tenue le 30 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent et prioritaire que cette résolution soit approuvée par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne que le Conseil maintienne les termes de la résolution 23-05-151 adoptée le 30 mai 2023, soit :

23-06-151 Octroi de contrat - Construction des ateliers municipaux - Appel d'offres public GEN-2023-02

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions en vue de la construction des ateliers municipaux sur le site désigné comme étant le lot 2 714 337 du cadastre du Québec, situé au 95, montée Monette;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	Montant corrigé (taxes incluses)	Conformité
Norgéreq Ltée	18 917 986,50 \$		Conforme
Le Groupe Décarel inc.	19 279 000,00 \$	19 278 996,78 \$	Conforme
Axe Construction inc.	19 899 499,53 \$	19 899 518,56 \$	Conforme
Céleb Construction Ltée	20 163 641,75 \$		Conforme
Construction CPB inc.	20 465 912,31 \$	20 465 912,32 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la construction des ateliers municipaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Norgéreq Ltée, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2023-02 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 18 917 986,50 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

Une aide financière de l'ordre de 3 900 000 \$ a été consentie à la Ville par la ministre des Affaires municipales, dans le cadre du « volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales ».

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 439 décrétant une dépense et un emprunt de 9 785 000 \$ pour la construction d'un garage municipal, l'exécution de travaux accessoires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant, lequel a été modifié par le règlement numéro 439-01 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 14 818 000 \$.

La différence sera financée à même le surplus non affecté, lequel sera renfloué grâce à la vente des lots 1 914 046, 3 574 449, 3 574 450, 3 574 475 et 3 575 234 du cadastre du Québec (terrains industriels).

Le vote est demandé.

Pour : (5) mesdames Nancy Pouliot, Gabrielle Garand, Émilie St-Onge, Sylvie Messier ainsi que monsieur Vincent Lanteigne

Contre : (2) messieurs Alain Fontaine et Christian Marin

Adopté sur division.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne autre que celles mentionnées au début du procès-verbal n'a assisté à la séance de conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

23-06-154 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 18 h 17.

(s) Christian Marin

(s) Manon Thériault

M. Christian Marin, maire

Me Manon Thériault, greffière